

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6.
au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas,
n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DE-
NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 22 NOVEMBRE 1845.

Les droits de l'Etat sur la propriété des mines sont certains, nous l'avons établi dans notre dernier numéro. C'est lui qui doit surveiller l'exploitation des mines et s'occuper d'en régler le mode de telle manière que les intérêts du consommateur soient préservés.

Les propriétaires de mines doivent les utiliser dans un but d'intérêt général ; toutes les combinaisons qui pourraient tendre à empêcher d'en tirer parti dans cet intérêt sont illicites. Voilà ce qu'il faut avant tout considérer dans la question des mines.

Le monopole entre les mains d'une seule compagnie pourrait-il tourner à l'avantage des consommateurs ? pourrait-il donner aussi des garanties sérieuses de bonne exploitation ? Assurément, non. Avec le monopole, vous arrivez droit à une augmentation de prix ; vous tendez également à une mauvaise exploitation ; vous détruisez le stimulant de la concurrence ; vous assurez quand même des bénéfices aux propriétaires de mines. Si vous les placez dans ces conditions de bénéficier à leur gré sur le public, pourquoi voulez-vous qu'ils ne le fassent pas ? Depuis quand espérez-vous que l'intérêt privé saura se donner des limites ? Cela n'est pas dans la nature des choses, et toutes les fois que vous n'opposez pas à l'intérêt privé un obstacle sérieux, vous le verrez se développer et s'étendre aussi loin qu'il le pourra, sans se soucier en aucune manière de l'intérêt général. D'ailleurs, pourquoi les compagnies seraient-elles plus soigneuses de l'intérêt des consommateurs que l'Etat lui-même ?

N'attendons donc ni frein ni mesure de la *Compagnie des Mines unies*, si on lui permet de se constituer. Vainement ses partisans nous diront qu'elle n'augmentera pas les prix des houilles, nous n'en croirons rien ; vainement ils nous diront que leur intention est de maintenir au taux actuel les salaires des ouvriers, nous ne les croirons pas davantage. Les résolutions d'aujourd'hui ne peuvent pas engager pour l'avenir. Voici, par exemple, le monopole constitué ; vis-à-vis de qui est-il tenu à ne pas augmenter le prix des houilles, à ne pas abaisser les salaires ? — Vis-à-vis de lui-même, dira-t-on. — Mais est-ce qu'une obligation pareille peut être sérieuse ? Est-ce que les clauses actuelles de la société, en admettant même qu'elles continssent des dispositions relatives aux salaires et au prix des houilles, ce qui n'est pas et ce qui ne peut pas être, ne seraient pas promptement modifiées ?

Evidemment, avec le monopole, l'intérêt général reste sans garantie ; on n'est pas même sûr qu'il y ait permanence d'exploitation. Vous avez réuni toutes les compagnies en une seule. Tout-à-coup cette compagnie se trouve obérée ; son crédit est ébranlé ; elle ne peut plus suffire à ses dépenses annuelles. Que fera-t-elle ? D'une manière ou de l'autre, elle arrêtera ses travaux. Mais alors la houille manquera sur nos marchés, les usines ne pourront plus fonctionner, les ouvriers qu'elles emploient seront sur le pavé, et les valeurs qu'elles exploitent seront compromises ; nous verrons le combustible manquer pour notre chauffage dans le moment le plus dur de l'hiver. Quel moyen prendra-t-on pour parer à d'aussi graves inconvénients ? Qu'on veuille bien nous le dire.

On voit donc que le monopole est un danger permanent pour nos contrées, qu'il nous menace dans notre industrie et dans notre sécurité, qu'il est enfin contraire à l'ordre public. Mais l'article 6 du code civil porte textuellement qu'on ne peut pas déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent l'ordre public. Eh bien ! instituer le monopole des mines, c'est évidemment déroger aux lois qui intéressent l'ordre public ; car on ne peut pas l'instituer sans violer l'esprit général de ces lois, sans se mettre formellement en contradiction avec les dispositions du code pénal qui défendent les coalitions et qui interdisent les moyens illicites pour arriver à la hausse du prix des marchandises.

SUBSISTANCES PUBLIQUES.

M. le ministre de l'Agriculture et du commerce vient d'adresser aux préfets des départements une circulaire relative aux dernières récoltes et dont nous avons reproduit dans notre numéro de vendredi les principaux détails. Nos lecteurs ont pu voir que nous étions bien informés, quand dans notre article du 6 novembre, jugeant l'état des récoltes dans notre département et dans ceux qui l'avoisinent, nous cherchions à rassurer les populations que la hausse du prix des grains, et par suite du pain, avait quelque peu effrayées.

Il est donc constant aujourd'hui que les céréales recueillies cette année et ce qui reste en magasin de l'année dernière suffisent aux besoins. En le faisant connaître officiellement, avec des chiffres détaillés, M. le ministre a rempli un devoir impérieux ; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il en a compris un peu tard la nécessité. Voilà bientôt deux mois que la spéculation, agissant avec la plus grande liberté, a jeté de vives alarmes dans les esprits ; elle a fait mieux pour elle, car semer des alarmes n'était qu'un moyen, réaliser des bénéfices était le but, il a été atteint complètement ; depuis tantôt deux mois, le prix des céréales et des pommes de terre a haussé d'une manière démesurée, et nos ouvriers, que le chô-

mage frappe déjà assez rudement, paient le pain plus cher qu'ils ne devraient le payer.

Tel est le résultat du silence gardé jusqu'ici par le gouvernement ; l'agiotage, la spéculation, ont eu le champ libre, et ils en ont largement profité pour réaliser des bénéfices considérables au détriment des masses, au détriment des classes laborieuses dont le salaire est déjà si minime. Il y a plus de quatre mois que les principales céréales sont récoltées, et si l'administration se faisait renseigner régulièrement non pas seulement d'année en année, mais à chacune des récoltes annuelles, elle aurait pu rassurer beaucoup plus tôt les populations en annonçant les résultats successivement obtenus. C'est au mois d'octobre que chaque année l'état des récoltes est constaté ; celle des froments pourrait l'être beaucoup plus tôt ; si MM. les préfets étaient tenus à plus d'exactitude, s'il y avait moins de lenteur dans les bureaux, si les rapports arrivaient au 1^{er} octobre, il ne faudrait pas un mois et demi pour les additionner.

M. le ministre ne manque pas de proclamer, en terminant sa circulaire, cette maxime toujours commode pour le pouvoir, que rien, en matière de subsistances, ne peut suppléer l'action intelligente du commerce. Il ajoute que le commerce a besoin de liberté et de sécurité : de sécurité, pour engager ses capitaux ; de liberté, pour conduire ses opérations à bonne fin. Il faudrait bien s'entendre sur les mots. Nous ne voulons ni le rétablissement des barrières intérieures qui apportaient de si grandes entraves à la circulation, ni des mesures vexatoires qui empêchent les transactions légitimes ; mais voyez où conduit ce prétendu régime de liberté qui n'est autre que l'anarchie la plus complète, voyez où mène la maxime fameuse du laissez-faire. En 1817, il faut bien le rappeler, les grains ne manquaient pas, et cependant la spéculation parvint à produire une disette factice, et le pain s'éleva à 85 c. le kilogramme. Cette année-ci, la disette n'existait pas davantage, M. le ministre le constate aujourd'hui, et cependant les blés se sont élevés de leur prix normal, eu égard à la récolte, de 27 f. 50 c. à 52 f. 50 c. l'hectolitre.

Voilà ce que cette liberté du commerce des grains produit chaque fois qu'elle en trouve l'occasion ; elle fait des amas considérables, arrête un moment la vente, sème de faux bruits, jette l'alarme et en profite pour réaliser des bénéfices illégitimes. Le bénéfice, dans le commerce, doit être le prix d'un service rendu, et non résulter de manœuvres que la loyauté n'approuve pas.

Que les chefs des administrations départementales assurent partout la liberté du commerce et la circulation des subsistances, ainsi que le leur recommande M. le ministre, cela est tout simple, cela est de toute justice ; mais le gouvernement a préalablement un autre devoir à remplir : c'est celui de veiller à ce que des spéculations illicites, à ce que l'accaparement ne fassent pas hausser le prix des grains quand la récolte est suffisante ; ce devoir, il ne l'a pas rempli. Son action ne peut pas se borner là ; il doit veiller à l'approvisionnement avec les blés étrangers quand les récoltes intérieures ne suffisent pas ; il doit faire cet approvisionnement au besoin. Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'un objet de luxe dont la privation peut être sans peine supportée, mais d'un objet de la plus impérieuse nécessité, de l'alimentation du pays.

M. le ministre répète ce vieil argument tant de fois mis en avant par ceux qui défendent la liberté illimitée du commerce des grains que, leur prix s'élevant, le droit d'importation s'abaisse, et que l'entrée des blés étrangers rétablit l'équilibre et suffit à toutes les nécessités. Mais cela n'est pas exact ; il peut très bien arriver, il arrive que les détenteurs de grains, qui ont des greniers pleins et qui produisent une disette fictive pour hausser les prix, ne font pas entrer les blés en entrepôt ou arrêtent le cours juste au chiffre où cette introduction deviendrait avantageuse pour les consommateurs, car ils sont complètement maîtres du marché. Il y a des lois qui défendent l'accaparement, on ne les exécute pas. Des troubles ont éclaté ces jours derniers à Dinan, à propos de transports de blés ; on les a réprimés. On les réprimera partout, la circulaire de M. le ministre est assez formelle à cet égard ; elle semble avoir pour but de rassurer les spéculateurs, quand on ne fait rien de réellement utile pour les populations.

Nous avons reçu en épreuves l'article suivant de M. de Lamartine :

Un principe et point de partis.

Dieu a placé la tête plus haut que le cœur pour que la raison domine le sentiment. Voilà pourquoi nous osons dire : La révolution de juillet fut un grand jour, bien que la révolution de juillet déchirât dans notre âme des habitudes, et contristât ce qu'il y avait de sensible en nous. Périssent nos sentiments plutôt qu'un principe ! Le mot de Barnave est le mot des grandes convictions. Ce fut le nôtre. La révolution de juillet, bien prise et bien conduite, pouvait être le règne du principe libéral et populaire, la renaissance de la liberté, le second avènement du peuple, non plus du peuple affranchi récent de l'aristocratie et du despotisme, faisant irruption, ses chaînes brisées à la main, à travers des flots de sang, dans le champ sans limites de sa souveraineté tumultueuse, prenant le désordre pour la liberté, et le délire pour la force ; mais du peuple libre, organisé, instruit par l'expérience, prudent contre lui-même, corrigé de ses engouements par ses favoris, guéri de la guerre et détrompé de la conquête par la dure gloire de l'Empire, et se préparant à régner aux conditions de tout règne durable, une grande pensée, une grande volonté, une grande modération.

Qu'est devenu ce beau jour ? Qu'est devenu ce peuple ? Qu'est devenu ce règne en espérance ? La révolution de juillet n'était pas encore refroidie, qu'elle ne savait plus où était son principe, et que déjà les partis s'en emparaient. Ils ont pullulé depuis, et ils se sont subdivisés aujourd'hui tel-

lement, qu'ils méritent plutôt le nom de *coleries* que celui de *factions*, et qu'il est difficile de savoir avec qui et contre qui l'on vit. On nous demande sans cesse à nous-mêmes : De quel parti êtes-vous ? Nous ne pouvons pas répondre, et nous restons, en apparence, honteux et confondus. Est-ce notre honte ou celle des partis ? Le temps le saura.

Certes, nous ne méprisons pas les partis quand ils sont l'agglomération bien définie et bien résolue d'une pensée et d'une volonté collectives qui se groupent, qui pensent, qui écrivent, qui parlent, qui agissent, qui votent pour faire triompher ce qu'ils croient la vérité politique. Mais nous n'honorons pas de ce nom ceux qui ne savent ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font. Nous ne comptons pas non plus ceux qui ont la franchise d'avouer tout haut qu'ils ne veulent rien que la domination, et qui brouillent les idées comme on mêle les cartes au jeu, pour en faire sortir la fortune.

Ainsi, il y a trois grands partis en France que nous comprenons, et auxquels nous avons constamment rendu justice, quelquefois honneur, tout en nous séparant d'eux sous plusieurs rapports. Il y a un parti honorable, propriétaire d'une grande part du sol, illustré par les noms, respectable par l'antiquité, puissant par la fortune, accrédité par les traditions, appuyé sur la religion, allié naturel de la vieille église, cher à l'armée parce qu'il a toujours manié les armes, monarchique comme le vieux sol français qu'il a mille fois arrosé de son sang ; ce parti, royaliste par nature, dit au pays : « Vous voulez deux choses : la monarchie et la liberté ; nous, et nous seuls, nous pouvons vous donner l'une et l'autre. La monarchie a deux conditions : le droit et le prestige. On ne supplante pas le droit ; on ne brise pas la légitimité de la succession héréditaire au trône par un caprice de trois jours ; on ne substitue pas une branche nouvelle sur le vieux tronc monarchique, sans que le peuple s'en aperçoive, et sans que la justice crie dans les cœurs. On n'improvise pas une dynastie. La monarchie n'a qu'une racine dans le sol ; si vous la coupez, l'arbre fleurira quelques jours encore, puis il séchera. C'est nous qui avons la vraie monarchie en principe, en réserve et en exil. Prenez-la, et elle vous rend, avec les sympathies de l'Europe, le choix des alliances qui, depuis quinze ans, s'écartent de vous. Par les alliances, vous doublez les forces de votre nationalité. De plus, la légitimité est seule assez incontestable pour pouvoir supporter sans chanceler les assauts des partis et les orages de la presse et de la tribune dans un gouvernement représentatif. Il faut que le sol soit solide sous les pas tumultueux d'une démocratie. Ce qui consolide le sol, c'est l'antiquité des droits au trône, c'est le respect inné pour la dynastie. Que voulez-vous espérer de prestige d'une dynastie qui est plus jeune que les plus jeunes de vos fils et que vos enfants ont vue naître ? Quels yeux peut éblouir une couronne qui était hier un chapeau ?... Sans doute, c'est le *couronnement* du peuple ; mais, dans l'imagination des hommes, le sacre des choses c'est le temps. »

Voilà un parti. Il sait ce qu'il veut, et il le dit nettement. A vous de juger.

Il y a un autre parti, composé des hommes les plus jeunes d'opinion, les plus logiques de raisonnement, les plus intrépides de conviction, qui tirent leur filiation intellectuelle par le sentiment ou par l'idée des grands noms populaires de la Révolution, et qui devançant, par la pensée, le pas toujours lent et toujours hésitant des peuples. Ils disent à la France :

« Pourquoi vous arrêtez-vous dans un contre-sens ? Vous êtes et vous voulez être de plus en plus une démocratie. Qu'est-ce que la démocratie ? C'est la négation du principe d'hérédité et l'application du principe d'élection dans le gouvernement à tous les degrés. C'est la souveraineté arrachée à un seul et restituée à tous. C'est un peuple de citoyens, ou plutôt c'est un peuple de rois tous égaux et régissant eux-mêmes par leur propre magistrature, au lieu de donner procuration de régner pour eux. Le dépositaire unique et permanent du pouvoir abusera du dépôt. Il se créera des intérêts différents de ceux du peuple. Exception couronnée dans l'Etat, il aura des pensées exceptionnelles comme la situation que vous lui faites. Il sera tenté de profiter du privilège d'un seul pour renverser le droit de tous. Pourquoi créer ce danger permanent à la constitution ? Qu'est-ce qu'une tête héréditaire sur un corps électif ? Qu'est-ce que cette puissance dynastique inventée et armée de vos propres mains pour avoir le dangereux passe-temps de lutter contre elle ? Ou ce chef héréditaire est fort, ou il est faible. S'il est fort, il vous dompte ou il vous corrompt. S'il est faible, vous le con raignez et vous le dominez. A quoi bon ce rouage suranné dans le mécanisme ? Soyez conséquents. Il n'y a pas de nation qui résiste à un défaut de logique dans ses institutions. Ou déclarez-vous déchus de la souveraineté du peuple, ou consentez à appeler la démocratie par son nom. Il n'y a pas de milieu. »

Voilà encore un parti qui parle haut. Répondez, si vous savez répondre. Si quelques-uns de ses indignes et faux apôtres n'avaient pas écrit ses théories à l'encre rouge, s'il avait rassuré au lieu de menacer l'avenir, l'avenir s'approcherait peut-être de lui.

Enfin, il y a un troisième grand parti en France. C'est celui du gouvernement actuel ; c'est celui de cette nombreuse, honnête, courageuse, laborieuse, intelligente et opulente classe intermédiaire du pays, qui a fait la révolution de juillet sans le savoir, qui a accepté l'inconscience sans la vouloir, et qui s'efforce de la justifier sans le pouvoir. « Que nous importent, disent-ils, l'antiquité des uns, les théories des autres. Périssent les théories, et que le gouvernement de juillet soit sauvé ! La révolution nous fait peur, et il y a de quoi ; elle nous a montré son fantôme trois jours, c'est assez. Nous nous sommes courageusement ralliés pour la refouler dans ses faubourgs et dans ses clubs. Nous étions pressés de refaire bien vite une monarchie ; nous avons pris ce que nous avions sous la main, un *fait* au lieu d'un *principe*. Nous avons eu la main heureuse : notre prince a été la bonne fortune de notre révolution. Sa patience et sa sagesse ont tout usé. Il semble que Dieu lui ait accordé, comme à Josué, le don d'arrêter les jours, pour avoir le temps, non d'exterminer, mais de laisser les partis. Nous n'avons pas eu la prétention d'inventer des formes nouvelles de gouvernement. Nous avons une monarchie *telle quelle* ; elle protège nos vies, nos maisons, nos biens, nos trafics, nos enfants, nos frontières, l'ordre dans la rue, la sécurité du foyer, la paix de l'Europe. Nous sommes loin de vous disputer vos logiques. Mais, pour nous, la première logique c'est de vivre. Notre idéal, à nous, c'est le salut public, et le nôtre d'abord. »

Voilà un parti encore qui sait ce qu'il veut, qui veut de bonnes choses en effet, qui les dit bien, et qui agit avec persévérance et courage. Ce parti a des hommes supérieurs à son service. Casimir Périer lui fait ses *journees* contre l'anarchie ; le maréchal Soult lui fait son armée ; celui-ci lui fait ses évolutions ; celui-là lui fait ses théories ; une tête, cachée derrière le nuage sacré des fictions constitutionnelles, lui fait, comme Numa, sa pensée permanente et sa politique continue. Encore une fois, voilà des partis. Nous comprenons qu'on délibère et qu'on choisisse, et qu'on s'honore de s'attacher à l'un ou à l'autre de ces grands centres d'opinion.

Mais, en dehors de ces trois grands et sérieux partis, il y a dans la presse et dans la chambre je ne sais combien de partis qui s'appellent depuis quinze ans l'opposition, gauche dynastique, gauche constitutionnelle, gauche modérée, centre gauche, tiers-parti, opposition entière, demi-opposition, quart d'opposition, ombre d'opposition, enfin, et c'est le pis, *semblant* d'opposition... Comment s'y reconnaître ? Nous exceptons un bon nombre d'hommes d'opposition qui, comme nous, ont toujours répué à ces tactiques. Et vous appelez cela des partis ! Et vous condamnez des hommes sérieux, quand ils entrent dans la chambre, à se ranger nécessairement et

irrévocablement sous un de ces mille petits drapeaux, ou plutôt de ces mouchoirs troués, sans ampleur et sans couleur, et qui, bien loin de pouvoir se déployer sur la politique d'un grand peuple, ne sont pas même assez larges pour cacher les mesquines ambitions des groupes qui les portent! Non, non, gardez vos suffrages si vous les mettez à ce prix.

Nous savons bien qu'il existe là, depuis quinze ans, un parti nombreux d'opposition constitutionnelle, qu'on appelle la grande gauche, et qui emprunte aux hommes consciencieux qui le composent, au nom, à la probité proverbiale, au talent sans rival de son orateur, une autorité, un respect, un éclat qui fait long-temps l'espoir de l'opinion libérale en France. On aimerait à s'y rallier; mais pour s'y rallier il faudrait savoir sur quel terrain on rencontrerait ce parti. Cela n'est pas si aisé qu'on le croit. Il ne tient pas assez ferme et assez long-temps sur la même place pour qu'on soit sûr de le retrouver où on l'a laissé. Vous arrivez toujours au rendez-vous de ses opinions une heure ou un an après qu'il l'a quitté. Ainsi, il demande l'alliance anglaise et la guerre pour la cause européenne de la Pologne? Vous arrivez: il est à l'anglophobie, à la paix et à l'alliance avec la Russie! Il demande la réforme électorale? Vous accourez: il n'en parle plus, et tout au plus vous permettrait-il de soupçonner bien bas pour adjoindre quelques jurés à la liste des quelques électeurs d'une nation dite souveraine! Il fulmine contre les forteresses détachées dont un pouvoir ombrageux rêve d'enceindre la capitale? Vous arrivez, et vous arrivez juste le jour où il vote en masse les forts, l'enceinte, les bastions, les canons, la poudre et les boulets des fortifications de Paris! Vous croyez vous rattraper sur la question de la régence, et qu'il va, conformément à ses principes et à son instinct populaire, réserver à la nation le choix de son *inter-roi*? Vous arrivez, et vous le trouvez se séparant de son chef pour voter avec les ministres une régence présomptive et par anticipation, c'est-à-dire *deux rois pour un*! Il flétrit la corruption dans une de ses sources les plus bourbeuses, les fonds secrets? Vous arrivez, et vous le trouvez votant les fonds secrets avec le 1^{er} mars! Enfin, vous pensez fermement l'atteindre sur le terrain de la révision complète des lois de septembre, et de toutes ces lois d'exception, et de toutes ces mesures préventives, et de toutes ces politiques étrangères contre lesquelles il a tonné cent fois dans ses journaux, dans ses banquets, dans ses tribunes? Vous arrivez, et vous le trouvez allié avec celui des ministres qui a gagné contre lui toutes ces batailles, s'inspirant des conseils de son ennemi naturel et de son vainqueur, et campé, immobile et satisfait, sur le terrain des *faits accomplis*! En vérité, ce parti semble s'être donné ce problème à résoudre: *Jusqu'où peut aller la résignation d'une opposition d'honnêtes gens*? L'avenir lui décernera de grands éloges et de grands étournelements aussi! Il a des principes généreux et libéraux; il a des intentions droites et pures; il a des désintéressements antiques; il a des voix retentissantes dans le pays et dignes de retentir dans la postérité. Qu'en fait-il? Ses orateurs montent à la tribune, éclatent en colères patriotiques, en menaces sévères, en prophéties de ruine contre le gouvernement d'intimidation ou de corruption, qui les écoute le menton sur la paume de la main. Ils redescendent, et tout est dit. Cela ressemble à un soldat d'opposition pour exercer la voix des parleurs. Les notes sont superbes, les airs sublimes, les intonations merveilleuses. Mais sur ces beaux airs il n'y a point de paroles, ou sous ces paroles il n'y a point de volonté. Mazarin disait: « La nation chante, je suis tranquille. » Le gouvernement de juillet peut dire: « La coalition parle, n'ayons pas peur et passons notre chemin. »

Et vous appelez cela une tactique! et c'est là l'emploi qu'un parti qui se dit politique fait de tant de patriotisme, de talent et de vertu publique brillant inutilement sur le pays! Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il empêché? O heureux gouvernement, d'avoir devant lui de si cléments adversaires! Dites-nous un rêve monarchique de juillet qui n'ait pas été accompli, ou en dépit, ou par les concessions de ce parti? Hommes éminents de l'opposition constitutionnelle, réveillez-vous, levez-vous, il est temps; soyez un parti, soyez une volonté, soyez vous-mêmes; séparez-vous des alliés qui vous dénaturent. C'est l'avertissement du pays; c'est le pressentiment de l'avenir; c'est la voix d'un ami désintéressé qui vous le crie. Si vous tardez davantage, vous perdrez non seulement vos principes, vous perdrez jusqu'à votre popularité, vous perdrez jusqu'à votre nom; on ne vous appellera pas dans l'histoire l'opposition de quinze ans, on vous appellera la *patience* d'un règne.

Quant à nous, contristés de l'erreur de tels partis, nous trouvons plus sûr, plus glorieux, plus utile de nous attacher à ce qui ne faillit pas, à ce qui ne transige pas: aux principes.

On nous demande souvent: Quel est votre principe? Nous répondons comme le parti du gouvernement: Nous ne l'avons pas inventé; c'est celui de la révolution française à son origine, à l'heure où elle prophétisait dans le calme sublime de ses pensées, et non à l'heure où elle se déchirait elle-même dans la violence de ses luttes et dans l'impatience de ses colères. C'est l'organisation toujours plus complète et plus développée de la souveraineté du peuple, en entendant par peuple non une seule classe, mais toutes les classes de la nation, sans privilège comme sans dégradation pour aucune. Nous croyons que les gouvernements ne sont inventés que pour faire avancer les idées et triompher l'intelligence et le droit des nations; nous croyons que l'intelligence, les idées, le droit appartiennent aux nations et non aux aristocraties, aux théocraties ou aux rois, et que, si elles ne veulent pas être constamment liées, trahies, faussées, enchaînées, attardées, confisquées, retournées contre le peuple, il faut qu'elles régissent elles-mêmes par le peuple et pour le peuple. — Vous voulez donc renverser la constitution semi-monarchique de votre pays, nous dit-on? — Nous ne sommes pas des conjurés ni des mauvais citoyens, avons-nous répondu cent fois; nous ne voulons rien renverser, mais nous voulons fermement extraire du temps les conséquences nécessaires, loyales, justes et même modérées qu'il renferme. Or, quel est pour nous le principe de la révolution et du gouvernement de juillet que nous avons accepté des lèvres et juré du cœur après sérieuse délibération? Nous sommes bien fâchés de le dire; nous demandons bien pardon d'avoir à passer la main sur ce principe couvert depuis dix ans de la poussière de l'oubli, et de le faire revivre et briller une minute aux yeux qu'il éblouit et qu'il importune: c'est le mot que la révolution de juillet proféra elle-même de sa propre bouche le jour où elle savait le mieux ce qu'elle disait, puisque c'était le jour de sa bataille, de son triomphe et de sa grandeur. Les révolutions sont comme les sibylles antiques. Elles ne disent jamais mieux le mot du destin que dans l'accès même de leur inspiration. C'est leur enthousiasme qui leur arrache leur secret. Ce secret, ce mot du destin de la révolution de juillet, second accès de la révolution de 1789, c'est: « La meilleure des républiques! »

Qu'est-ce que veut dire ce mot? Il a plus de sens qu'on ne lui en attribue communément; il veut dire ceci: « Nous voulons et nous devons démocratiser la nation. La démocratie, c'est-à-dire le gouvernement du peuple tout entier, comporte, dans son acception rigoureuse, la *forme républicaine*, c'est-à-dire le gouvernement électif et temporaire partout. Mais les théories en matière d'institutions ne sont pas absolues; elles contrebalancent l'idée par la prudence. Soyons logiques en créant les institutions démocratiques, électives, *républicaines* dans tout le mécanisme de notre charte. Soyons prudents en laissant subsister la forme, l'unité et la perpétuité monarchique au dernier degré de ces institutions. Conservons un chef national qui s'appellera roi, qui aura certaines prérogatives du pouvoir réel et tous ses respects, mais qui ne sera au fond que le peuple couronné, et qui ne pourra se mouvoir, penser, agir, régner que pour l'idée et l'intérêt du peuple. Ce sera la *meilleure des républiques*. Pourquoi? Parce qu'elle conciliera les traditions avec les réformes, les habitudes avec les innovations. Le roi sera la *prudence* de notre démocratie. Voilà le sens. Nous ne l'examinons pas; nous le racontons.

Mais qui peut contester que de deux principes contraires, incrustés par la prudence même dans le cadre du gouvernement, il ne résulte une lutte intime et éternelle? C'est ce qui a lieu; c'est ce qui aura lieu dans un antagonisme mal posé, jusqu'à ce qu'un des deux principes dévore l'autre. Cela s'appelle le jeu des institutions, jeu qui finit quelquefois sérieusement comme en 1791 et en 1850, *quod Deus avertat*! Dans ce jeu, chacun prend parti, selon le temps, les dangers, les circonstances, pour celui des deux principes qu'il croit le plus utile ou le plus menacé. Les uns veulent monarchiser la république; les autres veulent républicaniser moralement la monarchie. Nous sommes franchement du nombre de ces derniers. Sans rien renverser, sans violer ni une lettre ni un esprit de la charte, sans pousser notre pays aux révolutions violentes, ces hasards qui sauvent tout ou qui perdent tout, nous voulons le plus possible, dans les conditions compatibles avec la prudence et l'honnêteté, démocratiser l'institution de juillet, exercer la nation au gouvernement d'elle-même, émanciper ses

dées, ses droits, ses volontés, son action, grandir le peuple sans abaisser le roi; en un mot, accomplir la pensée de la révolution, en attendant que les siècles s'expliquent: la *meilleure des républiques*.

C'est tout le mystère de nos opinions. Eh bien! depuis 1834, qui est-ce qui grandit, de la royauté ou de la démocratie? quel est le principe qui dévore l'autre sous les yeux, et sous les yeux souvent aveuglés, de l'opposition? Pouvez-vous le demander en face d'une loi électorale qui restreint à deux cent mille citoyens l'exercice de la pensée, du droit, de la souveraineté populaire? Pouvez-vous le demander en face du code qui supprime l'association entre citoyens, soit pour se communiquer la pensée de Dieu, soit pour s'entretenir du salut de l'Etat ou de la propagation de leurs idées communes? Pouvez-vous le demander en face des lois sur la presse, ce verbe du peuple, incriminé et saisissable jusque dans l'instrument matériel de l'imprimeur? Pouvez-vous le demander en face des lois qui suppriment le jury, ce jugement du peuple, pour les crimes politiques et même pour les crimes de la pensée? Pouvez-vous le demander en face des lois de septembre? Pouvez-vous le demander en face de la loi de régence qui supprime d'avance et à jamais la volonté du peuple dans le choix de son roi temporaire? Pouvez-vous le demander enfin en face des fortifications de Paris, poids de deux mille pièces de canon, qui rompt à jamais l'équilibre entre la prérogative du roi, chef de l'armée, et la prérogative du peuple délibérant dans un camp? Non, vous ne le pouvez pas de bonne foi. Et cependant vous vous alliez, pour défaire ou pour surveiller tout cet arsenal du principe monarchique, avec qui? avec les ministres mêmes qui ont fait tout cela!!! Et cependant vous vous résignez, la bouche muette et les yeux fermés, à ce que vous ne cessez d'appeler les *faits accomplis*! Est-ce que jamais elle est accomplie la résistance aux entreprises d'un principe qui s'exagère et qui déborde, tant que ces entreprises elles-mêmes n'ont pas accompli l'abaïssement et l'anéantissement du principe populaire? Est-ce que jamais il est accompli le murmure de la raison et de la conscience contre les erreurs, les sophismes, les séductions des gouvernements? Est-ce que jamais il est accompli le triomphe de la servitude morale, tant qu'il reste une voix et un geste aux orateurs de la liberté? Est-ce que jamais il est accompli le devoir d'une opposition sérieuse?... Pendant que l'usurpation légale veille toujours, y a-t-il une heure où l'opposition puisse s'endormir?

Un vous met un anneau de fer au petit doigt, vous dites: le fait est accompli! et vous ne remuez plus la main; un chaînon au bras gauche, vous dites: le fait est accompli! un autre au bras droit! le fait est accompli! une chaîne enfin à tous les membres: le fait est parfaitement accompli!... Hommes consciencieux, mais imprévoyants! ne voyez-vous pas que si vous aviez d'abord secoué le petit doigt, puis les bras, puis les jambes, puis le corps à toutes ces entreprises d'usurpation légale sur votre liberté et sur les droits de la nation, rien ne s'accomplissait? mais qu'en attendant ainsi les bras, les membres, le corps et l'âme à ces tentatives encouragées de la réaction ultra-monarchique, elle finira par enchaîner jusqu'à votre langue?

Voilà pourquoi nous nous attachons au dogme national seul, et, nous le disons à vous et aux autres, tant que vous resterez dans ces alliances et dans ces résignations: UN PRINCIPE ET POINT DE PARTI!

Troubles de Dinan.

On lit dans le *Progrès de Rennes* de samedi dernier:

Au moment où nous mettons sous presse (huit heures du soir), nous sommes encore sous la vive impression qu'ont excitée en nous les scènes de désordre auxquelles nous venons d'assister.

A cinq heures, un rassemblement tumultueux, composé de plusieurs centaines d'individus, a eu lieu sur la place Duguesclin. A diverses reprises les hommes qui en faisaient partie se sont portés à la prison, demandant à grands cris l'élargissement des prisonniers. De là ils sont revenus à la maison du maire, poussant des clameurs violentes, et toujours persistant à demander la liberté de leurs camarades.

Mais bientôt l'émeute a pris un caractère plus violent. Aux cris ont succédé les menaces, aux menaces des voies de fait, et bientôt la porte de la cour du maire, vers laquelle s'était portée une grande partie du rassemblement, a été enfoncée, et la foule s'est trouvée en présence d'une douzaine de citoyens et de quelques gendarmes composant la seule force dont on put disposer.

De vaines tentatives ont été faites de la part d'honorables citoyens pour faire entendre à la foule la voie de la raison; elle a été sourde à tout ce qu'on a pu lui dire, et les paroles de paix et de conciliation qu'on lui a fait entendre ont été sans résultat. Une pierre énorme, dirigée contre des citoyens qui se tenaient dans la cour et qui heureusement n'ont pas atteint son but, a été le signal d'une charge que les gendarmes ont faite, le sabre à la main, sur la foule qui se pressait dans la rue. Cette démonstration énergique a eu un plein succès, et dans un instant la rue a été balayée.

Quelques groupes peu nombreux sont encore restés à quelque distance; mais les gendarmes sont montés à cheval et ont fini par débarrasser la rue de Léhon de la foule qui l'obstruait.

Mais tout n'était pas fini. Chassée d'un côté, l'émeute s'est portée de l'autre, et s'est reformée sur la place Duguesclin, en face de la grille du maire. Là, les clameurs ont recommencé, et, pendant près d'une heure, on a essayé d'enfoncer les portes à coups de pierres. Les gendarmes ont encore, en cet endroit, fait bravement leur devoir, et plusieurs d'entre eux ont été atteints par les pierres qu'on leur lançait; un d'entre eux a même été blessé. Mais la force armée avait peu d'avantage de ce côté; la foule retranchée sur la place Duguesclin, dont les gendarmes à cheval ne pouvaient franchir les murailles, continuait son œuvre de tumulte, et les pierres continuaient à ébranler les portes, qui heureusement ont résisté.

Mais on se lasse de tout, même de l'émeute, et vers huit heures, le rassemblement était à peu près dissipé sur la place. Il s'est porté, dit-on, sur le port de Dinan, où Dieu veuille qu'il n'ait pas recommencé des scènes de désordre pareilles à celles qui ont eu lieu en ville.

Nous sommes heureux, en finissant ce rapide exposé de faits déplorables, d'avoir à adresser, au nom de nos concitoyens, des éloges aux gendarmes pour la conduite ferme et prudente qu'ils ont tenue en cette circonstance. En butte aux projectiles et en présence d'une foule irritée, aucun d'eux, et ils n'étaient que six, n'a failli à son devoir, et, grâce à leur attitude pleine de fermeté, ils ont pu contenir la multitude.

Demain l'autorité sera en mesure d'agir avec une énergie qu'il lui était impossible de déployer aujourd'hui. Que les hommes égarés qui, ce soir, ont troublé l'ordre, reviennent donc à de meilleurs sentiments, et comprennent que ce n'est pas par la violence qu'on obtient le triomphe de la cause que l'on veut défendre; qu'ils se pénètrent bien de cette vérité qu'en France il y a à quelque chose qui est plus fort que tout le monde, que c'est la loi, et qu'il faut toujours qu'on finisse par fléchir devant elle, car elle ne cède jamais.

Paris, le 20 novembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a trois jours, la chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le 27 décembre prochain. L'ordonnance de convocation a paru ce matin dans le *Moniteur*.

— La banque de France est vivement sollicitée depuis trois semaines d'élever le taux de son escompte. Les gens qui la poussent à prendre cette mesure sont inspirés par cette considération qu'elle aurait pour résultat de jeter encore plus de gêne et plus de désordre dans le marché des chemins de fer. On espérerait par là ramener presque au pair, ou du moins faire subir des dépréciations énormes même aux meilleures lignes. On profiterait de cette crise pour racheter un grand nombre de ces valeurs, et quand elles se trouveraient entre les mains des faiseurs, on jouerait à la hausse, et cette masse d'actions accaparées à bas prix rentreraient alors dans la circulation avec de superbes primes pour leurs détenteurs. On voudrait faire entrer la banque de France dans ces misérables tripotages. Jusqu'à présent, elle n'a rien voulu faire qui pût les favoriser, et nous espérons qu'elle persistera dans la réserve qu'elle s'est imposée.

— La *Gazette du Commerce*, qui en était à son quarante-deuxième

numéro, et qui s'était élancée dans le monde de la presse en annonçant qu'elle donnerait deux journaux pour un au prix de 40 f., fait connaître aujourd'hui qu'à partir de demain, ses abonnés seront servis par le *Courrier Français*. Le *Monde*, journal également à bon marché, s'est éteint de la même façon, il y a quelque temps, après avoir vécu seulement cinq jours.

On annonce, d'un autre côté, que le *Commerce*, acheté par M. Dutacq, il y a deux mois, au prix de 100,000 f., sera de nouveau mis en vente le 5 du mois prochain, et que M. Dutacq est obligé d'abandonner définitivement la création du *Soleil*, du *Pays*, de la *Semaine*, etc., etc., annoncés avec tant de fracas, faute par les souscripteurs de ses actions de réaliser le premier versement, sur lequel il comptait pour commencer ses opérations.

Le nécrologe des feuilles industrielles n'est pas encore fermé. Avant peu de temps, nous aurons très probablement plus d'un nom nouveau à y inscrire. Avis aux capitalistes auxquels on va demander de l'argent pour prolonger l'agonie de ces journaux à bon marché, créés uniquement pour faire vivre pendant quelques mois les gens habiles qui les exploitent.

—Voici ce que M. de Girardin publiait mercredi dans la *Presse*, et ce que le *National* reproduisait le lendemain dans ses colonnes:

« Le *National* est de la force de ces rusés larrons qui cherchent à donner le change et à échapper aux poursuites en criant les premiers et plus haut que tout le monde: *Au voleur!* Quand le *National* a bien calomnié ou insulté les gens, et qu'il arrive à ceux-ci d'user envers lui du droit de représailles, le bon apôtre ne manque jamais d'intervenir les rôles et de se poser en victime. *Misérables hypocrites!* si on demande aux tribunaux protection contre vos calomnies, contre vos diffamations, contre vos injures, vous dites que, redoutant la publicité, on met prudemment son honneur à l'abri des lois de septembre; si l'on vous répond avec mesure, vous dites qu'on courbe la tête; si l'on ne vous répond pas du tout, vous dites qu'on passe condamnation; si l'on fait à vos provocations l'honneur de les relever, si, après avoir été insulté par vous, on accepte noblement votre cartel, le lendemain vous criez à l'assassin, bien que vous ayez eu le choix des armes, l'avantage des places, bien qu'on ait tiré le second et après avoir été soi-même gravement blessé; si, enfin, ne sachant plus que faire ni quelle contenance tenir à l'égard de gens tels que vous, on imagine, comme dernier expédient, de prendre pour arbitres les quatre plus anciens lieutenants généraux de l'armée, vous avez encore l'effronterie de demander comment on appelle dans le monde un homme qui abrite ainsi sa responsabilité personnelle.

» Vous qui le demandez, vous le savez bien, messieurs, on l'appelle un homme de cœur, un homme qu'aucune lutte n'a trouvé audessous d'elle, qu'aucun danger n'a intimidé, qu'aucune menace n'a fait reculer, qu'aucune épreuve, si grande qu'elle ait été, n'a abattu, qu'aucune manœuvre, si odieusement tramée qu'elle fût, n'a vaincu, qu'aucune ingratitude, si surprenante qu'elle parût, n'a étonné, qu'aucun ennemi à terre s'adressant à lui, si déloyal qu'il se fût montré, n'a trouvé implacable, qu'aucun masque, enfin, grimaçant le courage et le désintéressement, n'a caché, par cette constante raison qu'on n'emprunte jamais que ce dont on manque, et que les vertus qu'on exagère sont toujours celles qu'on n'a pas, raison qui explique pourquoi vous avez tant de rigorisme.

» Mais, à notre tour, quand nous vous demandons de quel nom vous appelez, vous, *honnêtes trafiquants de faux radicalisme*, *prudents spadassins*, *incorruptibles Bazilles*, vous dont nous connaissons l'austérité, vous qui mettez en pratique ce principe que l'esprit de parti aboutit tout ce que la conscience réprouve, vous qui depuis quinze années n'avez reculé devant aucune attaque, devant aucune injure, devant aucune calomnie, ni contre les institutions, ni contre les personnes, sans en excepter les femmes; vous qui, bravement cachés dans les caves de vos bureaux, avez envoyé à l'émeute et poussé à l'échafaud de pauvres têtes égarées par la violence de vos haines et l'audace de vos impostures, il nous faut bien l'avouer, à la confusion de notre esprit, mais à la gloire de notre dictionnaire, nous ne trouvons aucun nom qui ne soit trop faible pour qualifier en vous ce *cynisme de l'hypocrisie*.

A la lecture de cet article, tout homme d'honneur, tout homme de cœur, tout homme qui a une seule goutte de sang généreux dans les veines, aura certainement pensé que M. de Girardin, qui de long-temps ne pardonnera au *National* de lui avoir fait perdre, par ses courageuses révélations, les quatre à cinq cent mille francs que pouvait lui rapporter l'affaire des receveurs généraux, que M. de Girardin, disons-nous, voulait absolument venger le dommage fait à sa bourse, sinon à sa considération. C'est ainsi que l'avait compris le *National*. Aussi tous les hommes qui concourent habituellement à sa rédaction s'étaient-ils mis à sa disposition et lui avaient ils demandé une réparation. Cette réparation, M. de Girardin l'a refusée.

Le *National* constate ce refus, la seule satisfaction qu'il ait pu obtenir de M. de Girardin.

1^{er} CONSEIL DE GUERRE DE LA 7^e DIVISION MILITAIRE.

Audience du 21 novembre.

COUPS DE SABRE PORTÉS PAR UN SOLDAT SUR LA PERSONNE D'UN OUVRIER.

Le 27 octobre dernier, une rixe grave s'éleva dans le café Mazagran, à la Croix-Rousse, entre un caporal du 7^e de ligne, nommé Royer, et le sieur Laroche, menuisier. Laroche fut assez grièvement blessé. Aujourd'hui Royer comparait devant le conseil de guerre sous l'accusation de coups et blessures. Des dépositions des témoins et des renseignements recueillis par l'autorité militaire sont résultés les faits suivants.

Le caporal Royer venait de porter une lettre à Vaise, et il se rendait à la caserne des Bernardines, lorsque, chemin faisant, il fit la rencontre du sieur Laroche. La conversation s'engagea, et Laroche, qui paraissait déjà pris de boisson, proposa au caporal de boire une bouteille de vin. Arrivés au café Mazagran, et après avoir trinqué, Laroche, se sentant la tête lourde, demanda de l'eau sucrée. On tint d'abord des propos indifférents; puis, Laroche ayant demandé au caporal s'il connaissait des ouvriers menuisiers, ce dernier répondit qu'il en avait un dans sa compagnie et lui donna son adresse.

Laroche remarqua à ce moment que Royer était du 7^e de ligne: vivement agité par les libations alcooliques qu'il avait faites, il se permit de lui adresser quelques paroles de mépris pour ce régiment qui contribua en 1834 au maintien de la force publique. « Moi aussi, disait-il, je me suis battu comme il faut, quoique je ne fusse pas soldat. — S... ministre, qui nous envoie ce régiment pour nous rappeler d'amers souvenirs! » Royer fit observer qu'à cette époque il n'était pas au corps. « Croyez-vous en être plus honorable pour cela? » répliqua Laroche.

Au lieu de dédaigner cette sortie qu'il devait attribuer à l'ivrognerie, le caporal sortit du café en se disputant, et bientôt on entendit Laroche proférer ces mots: « Ah lâche! tu fuis maintenant! »

accourut, et l'on trouva le malheureux buveur couvert du sang
qui sortait par une large ouverture à la tête.
Plusieurs témoins déclarent avoir vu Royer frapper Laroche
d'un coup de sabre poignard. Celui-ci soutient, au contraire, avoir
donné d'abord des coups de poing à Laroche, et ensuite l'avoir
violemment rejeté sur l'escalier, où il tomba contre le tranchant
d'une marche.
Les dépositions des docteurs médecins et chirurgiens militaires
expliquent que la blessure peut avoir été faite aussi bien avec un
sabre qu'en frappant l'angle aigu d'un escalier; la blessure, d'ail-
leurs, n'a pas eu des suites aussi graves qu'on avait lieu de le crain-
dre tout d'abord.
Nous avons remarqué, lors de l'interrogatoire de l'accusé, les pa-
rolles suivantes de M. le président du conseil :
« Vous avez été provoqué, il est vrai, et Laroche en convient en
racontant comme vous le commencement de la querelle; mais vous
deviez vous rappeler que vous étiez armé et que cet homme ne l'é-
tait pas; vous deviez vous souvenir que ces propos étaient proférés
par un homme ivre et qui ne pouvait apprécier la portée de ce qu'il
disait; vous pouviez vous débarrasser de lui sans user de violence. »
Royer, reconnu coupable avec provocation, s'est vu adjuger le
bénéfice des circonstances atténuantes et a été condamné à quinze
jours de prison.

Chronique.

Voici le résultat des élections départementales de 1845 :

VILLE DE LYON. Conseil général.

2^e canton. — M. Terme, réélu.
4^e canton. — M. Mermet, réélu.
Conseil d'arrondissement.
2^e canton. — M. Janson, réélu.
4^e canton. — M. Vachon Imbert, réélu.
5^e canton. — M. Monnier, réélu.

— Nous avons dit dernièrement que les gardes de Venissieu (Isère)
avaient requis l'assistance de la gendarmerie cantonnale pour pren-
dre en flagrant délit de chasse au filet, — genre de chasse juste-
ment prohibé, — des habitants de cette commune. D'après de nou-
veaux renseignements qui nous parviennent, c'est le brigadier de
gendarmerie lui-même qui a mandé les deux gardes Crepieux et
Buisson « pour se trouver le 1^{er} novembre, à dix heures du matin,
vis-à-vis la maison de M. Milliat, sur la grande route, en bas de la
Bégude-sur-Feyzin, afin de l'assister dans une opération qu'il avait à
faire. »

— Des habitants de Vaise nous signalent un abus qu'il importe à
l'administration de cette commune de faire cesser sans retard. Con-
trairement au règlement de police relatif au stationnement des voi-
tures, les jours de marché de nombreux attelages sont arrêtés sur
la route du Bourbonnais, devant la porte des marchands grenetiers,
pour y consommer du son ou de l'avoine. Il en résulte que la voie
publique est obstruée et que le passage continu des omnibus peut
occasionner de graves accidents.

— M^{me} Deslandes, pensionnaire de M. Fleury, directeur des théâ-
tres, nous prie de publier la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Après mes deux premiers débuts, des motifs impérieux m'ap-
pelant auprès de ma mère, à Paris, je demandai et obtins un
congé de M. Fleury, directeur des théâtres de cette ville, pour me
rendre auprès d'elle. Fidèle à mes engagements, je reviens les rem-
plir, lorsque j'apprends que des journaux de la localité, par un
malentendu sans doute, ont donné à mon départ une fausse inter-
prétation. D'après ceux-ci, le public pourrait croire que j'avais
furtivement quitté la ville, oubliant ainsi le respect que je lui dois
et l'engagement que j'ai contracté avec M. Fleury.

« Veuillez donc, Monsieur le rédacteur, annoncer que je suis de
retour et prête à subir une troisième épreuve.

« Agréez, etc. »

— La lèpre de l'agiotage, qui a gagné notre place ainsi que
toutes les autres villes commerçantes du royaume, commence à
produire ses ravages. Les sinistres se multiplient, et notre ville vient
d'être attristée, pour sa part, de la nouvelle de deux grandes ca-
tastrophes, qui seront probablement suivies de plusieurs autres.

D'un autre côté, voici ce que nous apprennent les journaux du
Nidi :
« Une épouvantable catastrophe vient de frapper la ville d'Albi :
M. Etienne Lacombe, banquier, président du tribunal de commerce,
a été déclaré en état de faillite. Son passif est d'environ six mil-
lions; son actif n'en a pas deux. La ville d'Albi seule est frappée
et ruinée. Tous ceux qui avaient de l'argent le portaient à cette
maison. On compte plusieurs centaines de familles, qui étaient dans
l'aisance, et qui n'ont plus de pain; tous les domestiques de la
ville, au lieu de mettre leurs réserves à la caisse d'épargne, les
versaient chez ce banquier.

Quand cette nouvelle fut connue, une foule immense accourut
au-devant de la maison de M. Lacombe, et, sans l'intervention de
la force armée et de quelques bons citoyens, on aurait incendié la

demeure du banquier. Il n'y a pas un habitant qui ne soit frappé
Trente ans ne relèveront pas la ville. Dans les rues, on n'entend que
pleurs et gémissements. Quel hiver se prépare !

— Dans son audience de mercredi dernier, le tribunal de pre-
mière instance de Lyon a reçu le serment des sieurs Jean Commar-
mond, François Guérin, Denis Poulart père et Antoine Poulart fils,
institués, par arrêté du préfet du Rhône en date du 27 octobre
dernier, gardes particuliers du chemin de fer de Saint-Etienne à
Lyon, pour les communes de Lyon, Sainte-Foy, Oullins, Irigny,
Vernaizon, Millery, Grigny, Givors, Echallas, Saint-Romain-sur-
Gier, Longes et Trèves.

— La représentation de M^{lle} Araldi dans *Lucrèce* avait attiré
hier au Grand-Théâtre une foule compacte de spectateurs. A la fin
du 3^e acte, on a jeté sur la scène un billet pour engager la direc-
tion à traiter avec l'émule de Rachel pour quelques nouvelles re-
présentations. On nous apprend qu'elle reparaitra deux fois sur la
scène lyonnaise : la première, dans *le Cid* et le 2^e acte d'*Athalie*; la
dernière, dans *Virginie* et le 4^e acte des *Horaces*.

— Dans la nuit du 2 au 3 novembre, à onze heures du soir, un
douanier qui était de garde au pont de la Balme, sous Pierre Châtel,
entendit un bruit occasionné par la chute d'un corps dans le Rhône.
Ne pouvant quitter son poste, il appelle à l'aide; surviennent les
nommés Anthelme Drujon et Pierre Moiroux, employés des dou-
anes, et Guillaume Vital, receveur du péage, qui, se laissant glisser
sur le sable mouvant du fleuve, parvinrent à saisir par les cheveux
un individu qui se cramponnait au rivage et dont les forces étaient
presque épuisées. C'était un membre du conseil municipal de la
Balme (Savoie), nommé Joseph Létang.

Ce malheureux, déjà raidi par le froid et la frayeur, fut trans-
porté dans une auberge voisine, où il ne tarda pas à revenir à lui
et put remercier ses sauveurs. On ne dit pas comment il se trouvait
là à une heure aussi indue.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

Nous avons à rendre compte d'une série d'événements douloureux.

« Dimanche soir, le nommé Joseph Lachosset, garçon meunier à
Lagnieu, qui était rentré au moulin dans un état d'ivresse, est
tombé sous les rouages, dont il avait eu l'imprudence de s'appro-
cher, et a eu le corps broyé. Quand on l'a arraché à ces rudes
étreintes, sans doute en arrêtant le mécanisme, le malheureux
avait cessé de vivre.

« Vendredi dernier, le nommé Claude Burdet, cultivateur à Cu-
loz, âgé de 70 ans, s'est donné la mort en se pendant à un aman-
dier. On ignore les motifs de ce suicide. Cet homme, né en Savoie
et repris de justice, avait une assez mauvaise réputation.

« On n'avait point eu d'accident à déplorer pendant la durée des
travaux à la tour de l'église de Brou. Dans la démolition de l'écha-
faudage, un charpentier a été blessé par la chute d'une pièce
de bois.

« Voici un acte de courage d'autant plus digne d'éloges qu'il
émane d'un enfant.

« A la fin d'octobre dernier, Amédée Bibet, de Varambon, âgé
de 5 à 6 ans, jouant près de la rivière d'Ain, aperçoit un batelet at-
taché au rivage; il y monte, le décroche, et aussitôt la frêle em-
barcation est emportée par le courant et ne tarde pas à chavirer.
Le jeune étourdi se serait certainement noyé, si son frère ne se fût
trouvé là pour lui porter secours. Eugène Bibet, âgé de 12 à 13 ans,
se jette à l'eau sans prendre le temps d'ôter ses vêtements ni même
ses sabots; il nage jusqu'à son jeune frère qui se débattait au milieu
du lit profond de la rivière, le saisit et le ramène sain et sauf sur
la rive. »

Nouvelles diverses.

Le 8 de ce mois, une trombe électrique, dans le genre de celle
qui occasionna à Cette de si terribles désastres, s'est abattue sur le
territoire de la commune de Meynes (Gard).

Le vent du midi avait amené et amoncelé les nuages; le ciel était
noir, et bientôt une pluie, mêlée de grêle et qui dura une vingtaine
de minutes, fondit sur le village. Quand elle eut cessé, on put voir
les nuages fuir du midi au nord avec une effrayante rapidité et lais-
sant après eux une traînée blanchâtre assez semblable à la fumée
d'une locomotive. Un bruit sourd et sinistre remplissait les airs et
semblait présager des malheurs que la direction prise par le mé-
tère a évités; mais telle était l'impétuosité du tourbillon que des
mûriers et des oliviers, dont la circonférence égalait celle du corps
d'un homme, ont été déracinés et lancés au loin. Dans une seule
propriété, la trombe en a emporté une soixantaine de toute gros-
seur, et s'est dirigée de là vers les montagnes qui bornent l'horizon
du nord de Meynes; puis, continuant sa course dévastatrice, le mé-
tère redoutable a fondu sur le mas d'Angery, territoire de Four-
ques, tenu en ferme par le sieur Etienne Gonchon. La colonne en-
flammée, que l'on apercevait à plus de 2,000 mètres de distance, a
causé là des dommages considérables; toutefois, personne n'a été
blessé; mais la moitié de la toiture d'une ferme a été enlevée, des
arbres ont été de nouveau arrachés par la violence de la tempête,
des charrettes ont été renversées et une porte cochère brisée. La
trombe s'est ensuite dissipée, après avoir ainsi laissé des traces de
son terrible passage.

— Le 17 octobre dernier, M. le ministre de France à Lisbonne a
adressé au gouvernement l'avis suivant :

« On a, dans le courant du mois dernier, recueilli, sur les côtes
des îles Flores, Pico et Graciosa, des Açores, plusieurs barriques
d'eau-de-vie de France marquées NIST (n^o). On n'a pu se procurer
aucune indication sur leur provenance. »

— Les mauvais temps qui se sont déclarés depuis quelques jours
sur nos côtes ont déjà causé à l'entrée du Havre quelques sinistres.
Il y a peu de jours, le brick anglais *Alexandrina*, venant de New-
castle avec un chargement de charbon, s'est échoué sur les petites
battes et s'est défoncé pendant la nuit. L'équipage a été sauvé.

Nouvelles Etrangères.

BELGIQUE.

Dernièrement le chef du cabinet belge a fait inutilement ses
efforts pour que le sénat substituât dans un des principaux pa-
ragraphes de l'adresse ces mots : « confiance au gouvernement », à
ceux-ci : « confiance en votre majesté. » Le même incident s'est
produit il y a quelques jours à la chambre des représentants. Le
paragraphe final de l'adresse proposée par la commission de
cette assemblée est ainsi conçu :

« Ces heureux résultats (la consolidation de notre indépendance
et de notre prospérité nationales), auxquels Votre Majesté a si
puissamment concouru, lui assurent la continuation de notre dé-
vouement et de la confiance dont le pays entoure le roi qui s'est
associé à ses destinées. »

C'est-à-dire que la chambre affecte d'isoler le roi de son minis-
tère. Cette rédaction étant encore plus tranchée que celle du sénat
et ne pouvant fournir prétexte à deux interprétations, M. Van
de Weyer a pris la parole, dès le début de la séance, pour récla-
mer dans ce paragraphe capital de l'adresse une modification ten-
dant à indiquer que la chambre accorde son concours au gouver-
nement du roi. Ce ministre a en même temps déclaré que l'admini-
stration dont il fait partie attachait son existence à l'adoption
ou au rejet de la modification. La question de cabinet se trouve
donc nettement posée, et le prochain courrier nous apportera sans
doute des nouvelles décisives.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 novembre 1845.

Les affaires ont été très actives sur les chemins de fer, mais fort calmes sur
les consolidés.

Le 3 0/0, qui avant l'ouverture était à 82 25, a ouvert à 82 50. Il est
monté à 82 55, puis il est retombé à 82 25, et il a fermé au parquet à 82 30
et dans la coulisse à 82 27 1/2.

Quant aux chemins de fer, la panique qui avait occasionné hier une baisse
énorme sur les meilleures lignes s'est de nouveau fait sentir aujourd'hui. Le
chemin du Nord a fermé à 680 f. C'est une baisse de 230 f., si l'on compare ce
cours à celui de 910 qui fut atteint le jour de l'adjudication.

Trois pour cent.....	82	15			
Quatre pour cent.....	108	»			
Quatre et demi pour cent.....	»	»			
Cinq pour cent.....	117	35			
Emprunt de 1844.....	»	»			
Trois pour cent belge.....	»	»			
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	»			
Cinq pour cent belge.....	101	1/4			
Cinq pour cent napolitain.....	»	»			
Récépissés Rostchild.....	100	50			
Cinq pour cent romain.....	100	»			
Cinq pour cent portugais.....	57	1/4			
Trois pour cent espagnol.....	37	1/2			
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	»			
Banque de France.....	»	»			
Comptoir d'Escompte.....	»	»			
Banque belge.....	760	»			
Caisse Lafitte.....	1145	»			
Obligations de Paris.....	»	»			

CHEMINS DE FER.					
Saint-Germain.....	»	»			
Versailles (rive droite).....	485	»			
— (rive gauche).....	500	»			
Paris à Orléans.....	1135	»			
Paris à Rouen.....	950	»			
Rouen au Havre.....	750	»			
Avignon à Marseille.....	890	»			
Strasbourg à Bâle.....	242	50			
Orléans à Vierzon.....	645	»			
Orléans à Bordeaux.....	602	50			
Amiens à Boulogne.....	510	»			
Montereau à Troyes.....	445	»			
Bordeaux à la Teste.....	185	»			
Chemin du Nord.....	680	»			
Fampoux à Hazebrouck.....	»	»			
Dieppe et Fécamp.....	480	»			

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	895	886 25	890	885
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1116 25	1120	1125	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.....	»	»	940	937 50	940	940
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	650	627 50	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Montereau à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	675	677 50	672 50	676 25
prime.....	»	»	»	»	»	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

Adjudication

DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT.

Nous maire de la ville de la Croix-Rousse,
Vu la lettre par laquelle M. le préfet du Rhône
nous autorise, attendu l'urgence, de réduire à
quinze jours le délai de publication de l'adjudica-
tion qui fait l'objet du présent;

Donnons avis :
Que le samedi 29 du courant, à midi, il sera
procédé par nous, avec l'assistance de deux mem-
bres du conseil municipal, dans l'une des salles
de la mairie, à l'adjudication de travaux de ter-
rassement nécessaires à la rectification de la par-
tie supérieure du chemin de Serin et à l'établis-
sement d'un talus le long de la promenade des
Tapis, entre la rue d'Enfer et la demi-lune Trol-
let;

Que la dépense est portée aux devis à 1,227 fr.
1 c.;

Que les personnes qui désireront se charger
de ces travaux pourront prendre connaissance
au secrétariat de la mairie, tous les jours non fé-
riés, de neuf heures du matin à trois heures du
soir, des devis et du cahier des charges de cette
entreprise;

Qu'enfin un cautionnement de cent francs devra
préalablement être versé à la caisse municipale

par chaque personne qui désirera concourir à
l'adjudication.

Fait à la mairie, le 14 novembre 1845.

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions
de maire de la ville de la Croix-Rousse,
CLAPISSON. (4971)

VENTE DES LIVRES

DE LA BIBLIOTHÈQUE

DE M. LE COMTE DE M...

Cette bibliothèque considérable est riche en ou-
vrages imprimés et manuscrits relatifs à la Bour-
gogne, à la Bresse, au Bugey, au Lyonnais et à la
Savoie; en objets d'art et de curiosité, estampes
montées et en cartables, médailles et monnaies
antiques et modernes, dans tous les métaux, dont
un Gaston, prince de Dombes, en or, à fleur de
coin.

Cette vente aura lieu le mardi 9 décembre
1845, et jours suivants, à cinq heures et demie,
dans la salle de MM. les commissaires-priseurs,
place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er}, par le mi-
nistère de l'un d'eux. Le catalogue se distribue à
Lyon, chez MM. Fontaine, chargé de diriger la
vente, rue Ferrandière, 24, au 1^{er}, et Savy, li-
braire, place Louis-le-Grand, 14.

Il y aura exposition, tous les jours de vente, de
une à trois heures.

On adressera le catalogue sous bandes aux per-
sonnes qui le demanderont à l'adresse ci-dessus
de M. Fontaine. (Affranchir les lettres.) (4972)

SALLE DU PRADO,

Rue de Chabrol à la Guillotière.

Samedi 22 et dimanche 23 novembre 1845.

2^{me} grand bal et 2^{me} grande soirée.

L'orchestre, composé de 100 musiciens, sera
dirigé par M. Bosisio, célèbre chef d'or-
chestre de Paris, qui fera exécuter les
nombreux quadrilles, valse et polkas de sa com-
position.

M. Andriol, directeur de ce vaste établis-
sement, désirant obtenir la faveur du public, n'a
reculé devant aucun sacrifice pour engager M.
Bosisio, si connu par son talent, à venir à Lyon
diriger quelques bals seulement.

La salle sera richement éclairée par 1,000 bou-
gies.

La rue de Chabrol sera parfaitement illuminée.
Les bureaux seront ouverts à neuf heures et
demie. Le bal commencera à dix heures précises.

Prix d'entrée pour un cavalier et sa dame : 1 f.
Demain dimanche, 2^e grande soirée. Pour un
cavalier et sa dame, 50 c. (6864)

MAIRIE DE LA VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

ADJUDICATION

De la Fourniture de Tables et Bancs pour le service des Ecoles communales.

Nous, maire de la ville de la Croix-Rousse,
donnons avis :

Que, le lundi huit décembre prochain, à midi,
il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux
conseillers municipaux, dans l'une des salles de la
mairie, à l'adjudication de la fourniture de tables
et bancs pour le service des écoles communales ;
Que la dépense est élevée au devis de 639 fr.
75 cent.;

Que les personnes qui désireront se charger de
cette fourniture pourront prendre connaissance
au secrétariat de la mairie, tous les jours excepté
les dimanches, de neuf heures du matin à trois
heures après midi, du devis et du cahier des
charges de l'entreprise ;

Qu'enfin un cautionnement de cent francs dev-
ra préalablement être versé à la caisse munici-
pal par chaque personne qui désirera concourir
à l'adjudication.

Fait à la mairie, le 8 novembre 1845.

L'adjoint remplissant par délégation les fonctions
de maire de la ville de la Croix-Rousse,
CLAPISSON. (4970)

Etude de M^r Hardouin, avoué à Lyon, rue Saint-Etienne, n. 6.

ADJUDICATION

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
du samedi 29 novembre 1845, à midi précis,

D'UNE BELLE MAISON

Située à Lyon, quartier d'Ainay, rue de Castries, n. 8,
Saisie au préjudice des mariés Frenet-Togny.

Cette maison est d'une construction récente et se compose de rez-de-chaussée, entresol et quatre étages. Son revenu est d'environ 6,300 f. Elle est exempte d'impôts pendant dix-neuf ans.

La mise à prix est de 50,000 f.
S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^r Hardouin, avoué. (5613)

VENTE AUX ENCHÈRES

D'OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la faillite du sieur Legrand,
dit Martin, qui était entrepreneur à la
Guillotière, rue de Chartres, 16,
Le mardi, 25 novembre 1845 à dix heures.

Cette vente, qui aura lieu dans le domicile sus-indiqué, consiste principalement en commodes, tables, placards, glaces, chaises, batterie de cuisine et autres objets.

Elle aura lieu à la requête de M. Dulac, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Cage, n° 13, et en vertu d'une ordonnance du juge-commissaire à la faillite.

Il sera perçu cinq pour cent. (6319)

VENTE

Par adjudication, aux enchères publiques,

DES FUMIERS

DE LA POSTE DE LYON.

Samedi six décembre mil huit cent quarante-cinq, à midi, en l'étude de M^r Charvériat, notaire à Lyon, sise rue Clermont, n. 1, il sera procédé à l'adjudication aux enchères, au par-dessus la mise à prix de huit centimes par jour pour chaque cheval, des fumiers provenant de la poste de Lyon.

S'adresser, pour connaître les conditions de l'adjudication, à M. Richard, maître de poste, place Louis XVIII, ou à M^r Charvériat, notaire, dépositaire du cahier des charges. (9499)

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENTE A L'AMABLE DE PLUSIEURS BEAUX OBJETS

MOBILIERS.

Savoir :

- 1° Un lit de 1 mètre 67 centimètres de large, à deux faces, avec roulettes anglaises, sommier, matelas, traversin, édredon, couvertures, etc.;
 - 2° Une table de nuit, à marbres blancs;
 - 3° Un meuble à glace, avec tiroirs;
 - 4° Une chiffonnière à glace;
 - 5° Six chaises garnies et six en crin;
 - 6° Un beau piano d'Ignace Pleyel, à 6 octaves 1/2, à 3 cordes.
- Le tout en acajou moiré.
- 7° Deux belles glaces de cheminée, d'une seule pièce;
 - 8° Un marchepied en bois dur, etc., etc.
- Le tout en très bon état et presque neuf.
Plus 108 mètres de toile pour chemises.
S'adresser rue Buisson, 15, au 3^e, de huit heures du matin à midi. (4958)

A VENDRE.

UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Croix-Rousse, rue d'Enfer.

BAINS DE DIANE.

Cette propriété sera vendue en plusieurs lots. Elle se compose d'une maison bourgeoise bien agencée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, un jardin planté d'arbres à fruits en rapport et ombragé, une citerne où l'eau ne manque jamais. Cette partie se trouve indépendante.

L'autre partie se compose de l'établissement de bains. L'eau y est fournie par un puits dont l'analyse de ses eaux a été faite par M. Tissier, ex-professeur de chimie de la ville de Lyon et membre de plusieurs sociétés savantes. Son rapport, réunissant toutes les qualités désirables, sera montré à ceux qui l'exigeront. L'abondance des eaux que l'on obtient au moyen d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux (qui a son autorisation) est de cent litres à la minute consécutive, sans que les eaux baissent dans le puits, qui a toujours 1 mètre 30 centimètres de puisage.

On trouvera toutes les facilités pour le lavage et le lessivage servant aux besoins de l'établissement et du public. Il y a un séchoir à couvert.

S'adresser sur les lieux pour voir ladite propriété et pour traiter. (4962)

A LOUER DE SUITE, quai de Retz, au 53, 4^e.
pièces.—Prix : 800 f.
S'adresser rue de l'Hôpital, 39, au 3^e. (6854)

LA GUERRE A L'ÉGOÏSME ET AU MATÉRIALISME.

AU BÉNÉFICE DES INFORTUNÉS.

BROCHURE NOUVELLE DE CINQUANTE PAGES EN VERS LIBRES,

ACCOMPAGNÉE D'UN HOMMAGE A LA RELIGION ET A L'ARMÉE FRANÇAISE.

Par J.-P. JUAINE, de Lyon, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Se vend chez les principaux libraires de la ville, et chez l'auteur, rue du Plat, n° 3, à Lyon.

PRIX : 1 F. 50 C.

(6863)

NOUVEAU MAGASIN DE MUSIQUE,

Rue Louis-le-Grand, 26.

M. MOLTER-FÉVROT a l'honneur de prévenir que, dans le but de faciliter les personnes qui résident dans la partie méridionale de notre ville, il vient de donner une nouvelle extension à son commerce, en y établissant une succursale.

On trouvera dans ce nouvel établissement, ainsi qu'au magasin principal, rue Lafont, 4, un grand assortiment de nouveautés musicales pour la VENTE et l'ABONNEMENT, tels que : Pianos-Harmoniums, Accordéons, Instruments à cordes et à vent, cordes de Naples, etc., etc., et généralement tout ce qui tient à cette partie. Le tout à des prix modérés. (4967)

MAGASIN

PLACE DES TERREAUX, 19,
Palais-des-Arts

Procédés de M. de Ruolz.

DÉSIR ET ARQUICHE

SEULS CONCESSIONNAIRES.

FABRIQUE ET MAGASIN

RUE TRAMASSAC, 22,
à Lyon.

Couverts en pakfong argentés et en vermeil, ayant le poids, le son et la forme de l'argenterie. Réchauds, candélabres, lustres, lampes, flambeaux, plateaux unis et damasquinés, théières, chocolatières, lactières, marabouts, porte-huiliers, ménagères, plats ronds et ovales à filets et contours. Services de limonadiers et restaurateurs. Réparations de bronze et vieux plaqués.

Expéditions pour la France et l'étranger. Ils exécutent sur commande et dessins en argent ou autres métaux. Le tout à prix fixe. (4964)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'âge est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(7604)

A CÉDER.

CRÉANCE DE 5,000 F.

Sur Thizy (Rhône.)

Cette créance a sa source dans une liquidation dont l'associé qui l'a achevée n'a produit aucun compte à personne.

En faisant des poursuites judiciaires et obtenant un rendement de compte strict, basé sur la comptabilité qui est en la possession de l'associé liquidateur, il doit avoir à se dessaisir aussi d'une autre assez forte somme, indépendamment de ladite créance de 5,000 f. et des intérêts qui y sont dus depuis longues années.

Pour traiter de cette affaire, on peut s'adresser à M. Plasse aîné, maire de Saint-Vincent-de-Rhins, qui a entre mains un mandat explicatif de 5,000 f., qu'il est autorisé, d'après des fonds prêtés, à présenter ou faire présenter par qui bon lui semblera et aussi souvent qu'il le voudra au liquidateur. Celui-ci dit qu'il ne doit rien. Un homme de paille et débiteur de mauvaise foi aura toujours assez de courage pour faire cette réponse. Mais que le comptable ait donc la force d'âme de s'opposer, par voie de justice, à l'existence comme à la présentation du susdit mandat; qu'il ait donc enfin ce courage... Certaine chose le lui commande même, et il ne peut, devant un tribunal, qu'entendre louer sa probité... s'il y a lieu dans cette affaire.

Le capital et les intérêts qui devraient sortir enfin des mains du comptable, le tout étant strictement réglé, s'élèveraient à présent plutôt au-dessus qu'au-dessous de 14,000 f. Ainsi, il est temps et peut-être assez juste d'en venir faire un petit récit en présence de juges.

Du reste, si le liquidateur, comme il le dit, ne doit rien, le cédant de la créance sera bien vite payé. C. (6865)

A VENDRE de suite pour cause de liquidation et à des conditions avantageuses.—HOTEL DES HALLES DE LA GRENETTE, rue Tupin, n° 22, à Lyon, jouissant d'une très bonne clientèle et d'un long bail avantageux par la modicité du prix. Il y a dix-huit chambres continuellement occupées.

S'adresser, pour traiter, à M. Voisin, audit hôtel. (6839)

A VENDRE. Fonds de mercerie et de bonneterie, situé sur une place dans un quartier commerçant. On accordera des facilités pour les paiements. S'adresser à M^{lle} Champreu, rue du Commerce, n. 23. (6867)

A VENDRE. Deux dragues dont une a manège et l'autre à vapeur. S'adresser chez M. Fillion, rue Grenette, n. 47, au 2^e. (6859)

A LOUER DE SUITE, rue Royale, n. 19.

Un appartement de dix pièces agencées et parquées.—Prix : 1,200 f.

S'adresser au concierge. (6853)

A VENDRE en gros ou en détail.—20,000 Mûriers greffés plein-vent et mi-vent de première qualité.

PLEIN-VENT. MI-VENT.

Au détail..... 50 c. Au détail..... 30 c.
Au cent..... 40 c. Au cent..... 25 c.
Au mille..... 30 c. Au mille..... 20 c.

Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont-l'Evêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, appréteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux. (6819)

A AFFERMER POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DES VOYAGEURS,

Situé sur le boulevard le plus fréquenté de la ville,

Au Puy (Haute-Loire),

SUR LA TRAVERSÉE DES ROUTES DE PARIS, MARSEILLE ET LYON.

L'Hôtel est composé de trois étages à sept croisées de front, avec balcon, deux vastes salles à manger, vingt-quatre belles chambres, de vastes écuries et remises, une cour d'une grande étendue, où peut tourner le plus grand équipage, des hangars et greniers à foin très spacieux.

Le preneur pourra entrer en possession de suite ou dans quelques mois, à son gré; toutes facilités lui seront données à cet égard.

S'adresser à M. Tardy, propriétaire-rentier, au Puy (Haute-Loire). (6858)

CAOUTCHOUC.

GRANDE MANUFACTURE D'ÉTOFFES IMPERMÉABLES

EN CAOUTCHOUC

POUR VÊTEMENTS,

De M. FRITZ SOLIER, rue des Célestins, 6,

BREVETÉ

(sans garantie du gouvernement).

Manteaux garantis tout laine, de 30 à 45 f., suivant la grandeur, supérieurs à tout ceux qui ne portent pas le nom de l'inventeur.

Manteaux à 25 f. en mérinos, laine et coton, comme l'article de Genève, ou 50 0/0 meilleur marché.

Manteaux d'enfant, de 13 à 18 f.

Grande manufacture de draps pour billards, imperméables et ordinaires.

Prix de ces tapis: depuis 6 f. 50 c. jusqu'à 20 f. le mètre.

Tapis tout posés, depuis 25 f. jusqu'à 35 f., garantis de tous frais la première année.

Tapis supérieurs, trois ans de durée, de 40 à 50 f.

Tablettes à jouer, de 3 f. à 3 f. 75 c.
M. Fritz Solier ne fait qu'au comptant. (4113)

CHOCOLAT DESBRIÈRE.

Purgatif à la Magnésie.

La Magnésie calcinée avec le chocolat le plus pur est le seul agent de ce purgatif, très agréable à prendre à toute heure, sans jamais manquer son effet, sans provoquer aucune fatigue, et sans aucun des préparatifs de l'ancien usage.

Il est ordonné par les médecins les plus honorables, convient à toutes les constitutions, aux femmes, aux enfants, aux voyageurs. Il est efficace contre la constipation.—1 fr. 50 c. la boîte.

Seul dépôt chez M. Bouchu, pharmacien, place du Change. (Voir la Gazette des Hôpitaux du 30 octobre.) (6861)

LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Cette Pommade étant tout-à-fait à part de toutes celles qui existent, il est donc très important, pour les personnes amateurs de conserver leurs cheveux et de les faire croître, d'éviter les contre-façons qui sont très nombreuses; pour cela il ne faut ajouter foi qu'aux pots accompagnés d'un prospectus signé par le seul et unique dépositaire, BERLE, coiffeur, place des Terreaux, 17, qui a vu par lui-même des milliers d'épreuves de cette Pommade, toutes plus satisfaisantes les unes que les autres, soit pour arrêter la chute des cheveux, soit pour les faire repousser même sur des têtes tout-à-fait dégarnies. Elle ne sera jamais trop recommandée.

S'adresser au dépôt général, à l'adresse ci-dessus. (6857)

JARDIN ET VEILLAS,

Chemisiers,

Maison rue Puits-Gaillet, 3, au coin des Terreaux,
Et place Neuve, à Grenoble.

Nous ne cessons de recommander la maison JARDIN et VEILLAS pour la chemise; l'agrandissement de leur commerce les met à même de les établir à des prix que nul ne peut obtenir, même dans les ménages. Pour plus grande justification, ils offrent de faire des modèles, sans aucuns frais, où l'on pourra examiner l'étoffe, la façon et l'incontestable supériorité de la coupe.

Nota. — On trouve dans leurs magasins les batistes fil et la toilerie fine. Pour engager les personnes à essayer leurs chemises, ils vendront les étoffes sans le plus petit bénéfice. (4973)

AVIS.

L'ancien magasin de M. J. Villard, qu'il a cédé à sa nièce, M^{me} Bès, fabricant de couvertures, qui tient les mêmes articles, toiles, laines pour matelas, crin, plumes, coutils, tapis, est toujours rue de la Cage, 10. (6815)

DEPOT de thés, chocolats, fruits glacés de Clermont et vins fins, premier choix, et à des prix très modérés, rue Saint-Dominique, 5, à l'entresol, grandescalier (6843)

GAZ DE GÈNES.

MM. les Actionnaires de la Compagnie de l'éclairage au gaz de la ville de Gènes sont prévenus que le sixième et dernier versement de cinq cents francs par part devra être effectué le 25 novembre à la caisse de MM. Quisard et C^e, rue Désirée, 11. (4968)

AVIS.

La vente aux enchères des livres du cabinet de lecture et de la librairie de M. Boullieux, qui devait avoir lieu le 10 novembre dernier, quai et bâtiment de l'Hôpital, n. 118, est renvoyée au mardi 2 décembre prochain. Le catalogue se distribue chez MM. les commissaires-priseurs, chez M. Fontaine, rue Ferrandière, et chez M. Boullieux. (6866)

AVIS.

MM. les actionnaires des mines de Dourdel et Montsalon sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu lundi 24 courant, à trois heures précises, chez M. Delorme aîné, rue du Rempart-d'Ainay, 10. (6867)

AU MAILLON D'OR,

Grande-Côte, 65.

Le sieur BERD a l'honneur de prévenir MM. les chefs d'atelier de la ville de Lyon et ses faubourgs qu'il vient de faire l'acquisition du fonds de marchand de métiers qui était tenu par le sieur GUILLET. En conséquence, on trouvera toujours chez lui toutes sortes d'ustensiles de fabrique, tels que mécaniques, arcades, mailloins, fils, soie et coton pour remises, enfin tout ce qui concerne la fabrique des étoffes de soie, le tout en première qualité. La célérité dans les commandes, la modicité de ses prix et la bonne confection de ses marchandises lui font espérer une nombreuse clientèle. (6850)

Gaz de Bourgoin.

MM. les actionnaires sont invités à se réunir après demain dimanche, 23 courant, à onze heures du matin, dans les magasins de MM. Girard, neveu et C^e, rue des Capucins, n° 6, ancienne maison de la Banque, au 1^{er}, pour affaire qui les intéresse. (6855)

LYON.—IMPRIMERIE DE LOURSY FILS,
Rue de la Poudrerie, 19.